



4^{ème} édition
**CEMAC'S CAPITAL
MARKETS AWARDS**

Du 23 au 24 avril 2026
à Douala (CAMEROUN)

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE THÈME :

**« Le financement de la croissance économique des
pays de la zone CEMAC par le marché financier »**

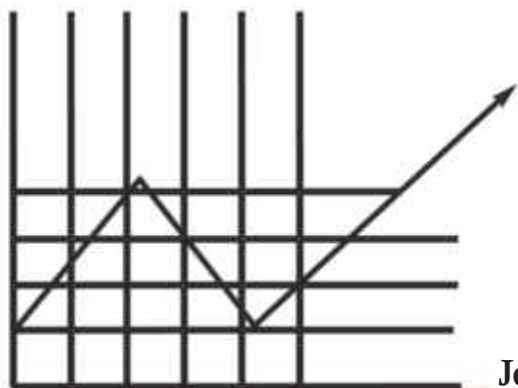
Inscriptions ouvertes
pour les sponsors et participation

Contacts : (237) 696 49 24 40 - (237) 692 95 17 07
E-mail : lalettresarl@gmail.com

Fondée le 18 Février 2003
Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

Directeur de la Publication :
Salomon Douala Epalè

Tél. : (237) 696.49.24.40
(237) 692 95 17 07
Site web : www.lettre-bourse.com



**La Lettre
de la
BOURSE**

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

N° 245 du 05 Février 2026

Cameroun : 400 FCFA
Cemac : 600 FCFA

MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

La BVMAC présente son incubateur dédié aux entreprises de la Cemac



Face à un parterre de représentants de l'écosystème financier sous-régional, de partenaires au développement et de plusieurs organisations patronales, le directeur général de la Bourse des valeurs mobilières

de l'Afrique centrale (BVMAC), Louis Banga Ntolo, a dévoilé un projet d'incubateur destiné aux entreprises de la sous-région, appelé à être prochainement lancé par l'entreprise du marché. P.7

PAD - SGS

Désescalade du conflit après la rencontre des deux directeurs

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala, Cyrus Ngo'o a adressé le 2 février 2026 un courrier au Directeur Général de la SGS ayant pour objet « examen des modalités de reprise des activités d'inspection par scanning des marchandises au Terminal à conteneur du Port Autonome de Douala-Bonabéri » P.4



Poissons congelés

La flambée des importations menace la SND30

Alors que le Cameroun s'engage dans la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30), les volumes record de poissons congelés importés au deuxième trimestre 2025 révèlent les fragilités d'une filière locale encore insuffisamment structurée et compromettent les objectifs de souveraineté alimentaire. P.11

Mobilité urbaine

Bus Rapid Transit (BRT) bientôt en circulation au Tchad



L'initiative tchadienne s'inscrit dans le prolongement du projet camerounais, où Scania accompagne, avec l'appui financier de Swedfund, des études de faisabilité pour des réseaux de bus à Yaoundé et Douala. À terme, ce programme prévoit le déploiement de 600 bus d'ici 2027, intégrés aux projets de Bus Rapid Transit, avec une flotte fonctionnant au biodiesel ou au biogaz et des ambitions de production locale de carburants alternatifs. P.2

Contentieux minier du projet transfrontalier de fer Mbalam-Nabeba

L'Australien Sundance perd son bras de fer contre le Congo

Le tribunal arbitral de la Chambre de commerce internationale (CCI) a rejeté l'intégralité des demandes d'indemnisation de Sundance Resources contre Brazzaville. Le groupe minier, qui réclamait 8,8 milliards de dollars pour l'expropriation de son permis, subit un revers historique alors qu'une procédure similaire contre le Cameroun est toujours en cours. P.8

MOBILITÉ URBAINE

Bus Rapid Transit (BRT) bientôt en circulation au Tchad

L'initiative tchadienne s'inscrit dans le prolongement du projet camerounais, où Scania accompagne, avec l'appui financier de Swedfund, des études de faisabilité pour des réseaux de bus à Yaoundé et Douala. A terme, ce programme prévoit le déploiement de 600 bus d'ici 2027, intégrés aux projets de Bus Rapid Transit, avec une flotte fonctionnant au biodiesel ou au biogaz et des ambitions de production locale de carburants alternatifs.

Le constructeur suédois Scania accélère son offensive en Afrique centrale. Après

deux années de préparation d'un vaste projet de mobilité urbaine au Cameroun, le groupe explore désormais le marché tchadien. Le 28 janvier 2026, la ministre tchadienne des Transports, de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale, Fatima Goukouni Weddeye, a reçu une délégation de Scania conduite par Eric Thouvenot, responsable des projets stratégiques pour l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie centrale. Selon les autorités tchadiennes, les échanges ont porté sur la modernisation du transport urbain, la mobilité durable et les perspectives de coopération tech-

nique. Scania a mis en avant son expertise dans les systèmes de transport de masse, l'ingénierie de réseaux et la formation des conducteurs et techniciens, une démarche alignée sur la vision du président Mahamat Idriss Déby Itno, qui fait de la mobilité moderne et inclusive un levier de développement. Cette prise de position intervient dans un contexte où le transport urbain tchadien, notamment à N'Djamena, reste largement dominé par l'informel : minibus privés, taxis, motos-taxis et rickshaws, sur fond d'infrastructures limitées et de régulation fragile.



POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Libreville renforce le capital de Fly Gabon Holding



Le projet de loi de finances 2026 acte une orientation claire de l'État gabonais dans le secteur aérien. Un apport d'un milliard de FCFA est prévu au capital de Fly Gabon Holding, alors même qu'Air France consolide ses opérations à Libreville, avec un repositionnement haut de gamme et l'introduction annoncée d'appareils Boeing 787 Dreamliner.

Ce double mouvement ne relève pas d'une opposition stratégique. Il traduit plutôt la volonté des autorités de structurer l'écosystème aérien national autour de rôles distincts. D'un côté, un transporteur international dédié aux flux long-courriers et à la clientèle premium ; de l'autre, une compagnie à vocation locale appelée à organiser les dessertes intérieures et régionales.

Fly Gabon Holding est ainsi appelée à jouer un rôle d'ossature du trafic de proximité, en sécurisant les liaisons de correspondance et en renforçant l'intégration du marché gabonais aux réseaux sous-régionaux. Le choix d'un renforcement des fonds propres, plutôt que de mécanismes de soutien budgétaire répétés, vise à poser les bases d'un opérateur viable sur le long terme.

Cette logique de coexistence n'est pas sans précédent en Afrique. À Abidjan, Air Côte d'Ivoire et Air France évoluent depuis plusieurs années dans un schéma comparable, où la complémentarité des réseaux a permis à l'État ivoirien de conserver une capacité d'action stratégique dans le transport aérien.

La démarche s'inscrit enfin dans un recentrage plus large de la dépense publique. La loi de finances 2026 réduit fortement certaines aides généralisées, notamment les compensations sur les prix des carburants, ramenées de 88 milliards FCFA en 2025 à 12,2 milliards FCFA en 2026, afin de privilégier des investissements jugés plus porteurs.

DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE EN CENTRAFRIQUE

Washington veut positionner ses entreprises

Les États-Unis affichent un regain d'intérêt économique pour la République centrafricaine (RCA). Le 26 janvier 2026 à Bangui, le président Faustin-Archange Touadéra a reçu une délégation du Département d'État américain conduite par Mélanie Anne Zimmerman, chargée d'affaires à l'ambassade des États-Unis, accompagnée de hauts responsables en charge de l'Afrique centrale et des questions migratoires. Au cœur des échanges : la volonté américaine de renforcer les relations bilatérales à travers le commerce et l'investissement. Washington entend faciliter l'accès de ses entreprises au marché centrafricain, tout en encourageant les opérateurs locaux à se projeter vers les États-Unis. La signature d'un memorandum d'entente commercial marque la volonté d'institutionnaliser ce dialogue éco-

nomique et d'envoyer un signal de confiance au secteur privé. Cette initiative intervient toutefois dans un contexte géopolitique contraint. Depuis plusieurs années, la Russie a consolidé sa présence en RCA, d'abord sur le plan sécuritaire, puis sur celui des grands projets structurants. Selon des sources russes, des chantiers estimés à près de 11 milliards de dollars ; infrastructures routières, ferroviaires et projets urbains, ont été évoqués, avec des mécanismes de financement adossés aux ressources minières. L'offensive américaine apparaît dès lors comme une tentative de rééquilibrage stratégique, visant à reprendre pied dans un pays devenu un symbole de la recomposition des influences en Afrique centrale. Mais cette ambition soulève une contradiction politique majeure.



Comment concilier cette volonté affichée de promouvoir les investissements américains en Centrafrique avec la politique de l'administration Trump, qui maintient la RCA sur une liste noire restrictive, limitant

visas, coopérations et flux économiques ? Washington peut-il réellement séduire les investisseurs tout en classant le pays parmi les partenaires à risque ?

DETTE PUBLIQUE DU CONGO

Légère baisse, vigilance sur le court terme

La dette publique du Congo a légèrement reculé en 2025, passant de 7414,78 milliards FCFA (80,18 % du PIB) à 7229,63 milliards FCFA (74,11 % du PIB), soit une baisse annuelle de 2,49 %. Malgré cette évolution, le niveau reste élevé par rapport à la taille de l'économie.

La dette intérieure domine l'encours total avec 4418,03 milliards FCFA, soit 61 % du total et 45,29 % du PIB, principalement constituée de titres publics (47,17 %), de créanciers sociaux (17,22 %) et de dettes envers la BEAC (13,42 %). Ce financement local réduit le risque de change mais augmente la dépendance au marché financier domestique.

La dette extérieure s'élève à 2811,62 milliards FCFA (28,82 % du PIB), répartie entre créanciers bilatéraux (1290,98 milliards FCFA, 45,92 %), multilatéraux (1205,99 milliards FCFA, 42,89 %) et commerciaux (314,65 milliards FCFA, 11,19 %).

Le coût de la dette reste contenu : les intérêts représentent 2,63 % du PIB. Mais la durée moyenne de remboursement est relativement courte, 6,39 ans au total (5,48 ans pour la dette intérieure et 7,83 ans pour la dette ex-



Christian Yoka, ministre congolais des Finances, du Budget et du Portefeuille public

tiérieure). De plus, 15,47 % de l'encours total, soit 1118 milliards FCFA (11,60 % du PIB), arrive à maturité dans les 12 prochains mois, exigeant remboursement ou refinancement.

Cette concentration des échéances à court terme, surtout sur la dette intérieure, pourrait mettre sous pression la trésorerie publique si les conditions de financement se détériorent, malgré la baisse globale de l'encours.

CAMEROUN : FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

30 millions USD de la BADEA pour l'éducation de base

Par décret du 26 janvier 2026, le président Paul Biya a ratifié l'accord de prêt conclu le 16 octobre 2025 entre le Cameroun et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA). Le financement s'élève à 30 millions USD, soit environ 18,078 milliards de francs CFA, et est destiné au Projet d'appui à l'éducation de base au Cameroun (PAEBC).

Ce prêt s'inscrit dans une série d'emprunts arabes et islamiques autorisés en septembre 2025, pour un montant global supérieur à 36 milliards de FCFA. Parmi ces financements, la Banque islamique de développement a accordé 18,4 millions d'euros via une vente à tempérament – un mécanisme conforme aux principes de la finance islamique – et le Fonds de solidarité islamique pour le développement a consenti un prêt de 9,2 millions d'euros.

Le ministre de l'Éducation de base, Laurent Serge Etoundi Ngoa, précise que ces ressources permettront de construire des salles de classe et des blocs sanitaires, d'équiper les écoles en matériels pédagogiques, de renforcer la formation des enseignants et d'améliorer les capacités institutionnelles du ministère. Le PAEBC s'inscrit ainsi dans la réforme structurelle du système éducatif camerounais, visant à améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement de base sur l'ensemble du territoire.

ÉNERGIE

Le levier à 3,9 millions de dollars de la BAD pour doper le PIB africain

En activant la phase II de son programme AESTAP Mission 300, la Banque africaine de développement (BAD) transforme les promesses politiques en actifs économiques. Ce projet d'assistance technique vise à structurer les marchés électriques de 13 pays pour en faire le moteur d'une industrialisation durable et inclusive.



L'électricité n'est plus seulement une question sociale en Afrique ; elle est devenue l'impératif économique numéro un. En approuvant une enveloppe de 3,9 millions de dollars pour la phase II du programme AESTAP Mission 300, le Conseil d'administration de la BAD ne se contente pas de financer de l'assistance technique. Il pose les jalons d'une réforme structurelle profonde destinée à raccorder 300 millions de personnes d'ici 2030, en partenariat avec la Banque mondiale.

Pour les 13 nations bénéficiaires dont des géants comme le Nigéria, le Kenya, l'Éthiopie ou la RD Congo, l'enjeu est de briser le plafond de verre de la productivité. Sans une énergie stable et accessible, le coût de production des entreprises africaines reste parmi les plus élevés au monde, pénalisé par le recours massif aux énergies fossiles d'appoint. L'AESTAP Phase II s'attaque précisément à cette équation économique. En aidant les gouvernements à affiner leurs réglementations et leurs structures tarifaires, la BAD cherche à créer un environnement « Business Friendly ». L'objectif est clair : rassurer le secteur privé pour qu'il injecte les capitaux nécessaires à la construction d'un réseau robuste. Des tarifs d'électricité cohérents permettent non seulement la rentabilité des investissements, mais garantissent aussi une prévisibilité cruciale pour les industries manufacturières. Au-delà de l'accès direct, le projet cible la performance des sociétés nationales d'électricité. Dans de nombreux États, les pertes techniques et commerciales dans le transport du courant pèsent lourdement sur les finances pu-

bliques. Le renforcement des services publics prévu par la BAD vise à transformer ces centres de coûts en entités économiquement viables. En améliorant la qualité des données et en déployant des conseillers experts au sein des ministères, le programme permet une meilleure planification des infrastructures. Une gestion optimisée du réseau signifie moins de subventions étatiques pour éponger les dettes des opérateurs nationaux, libérant ainsi des marges budgétaires pour d'autres secteurs régalien. L'angle économique de la Mission 300 s'étend jusqu'à la micro-économie. L'accès à l'électricité pour les foyers, les écoles et les hôpitaux n'est pas qu'une mesure de bien-être : c'est un investissement dans le capital humain. Des entreprises plus connectées, ce sont des emplois créés et une consommation intérieure stimulée.

« Nous aidons les pays à mettre en œuvre leurs engagements afin que davantage d'entrepreneurs et de communautés aient effectivement accès à l'électricité », martèle Wale Shonibare, directeur à la BAD. Cette phase II, qui fait suite à une première étape de structuration administrative en 2025, marque le passage à l'action. En coordonnant les réformes entre les ministères via les Unités de mise en œuvre (CDMU), la BAD s'assure que chaque dollar investi dans l'assistance technique génère un effet de levier sur la croissance nationale. Pour le Gabon, le Tchad, la Tanzanie ou la Namibie, la Mission 300 est désormais le sésame pour passer d'une économie de ressources à une économie de transformation.

Dagoro Etroukan

CADRE DE COOPÉRATION 2027-2031

ODD au Congo : la croissance ne suffit plus

Réunis à Brazzaville le 29 janvier, le gouvernement congolais et les Nations unies ont validé les principaux enseignements de l'Analyse commune de pays (ACP) 2025. Ce diagnostic économique et social met en lumière un paradoxe persistant : malgré le retour de la croissance et un désendettement progressif, la République du Congo peine encore à transformer ses performances macroéconomiques en progrès sociaux durables, compromettant l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

La République du Congo avance, mais à un rythme inégal. C'est le constat central de l'Analyse commune de pays (ACP) 2025, dont les résultats ont été examinés lors d'un atelier de validation conjointement organisé par le ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration régionale et le Système des Nations unies. Ce document stratégique servira de base au futur Cadre de coopération 2027-2031 entre l'ONU et l'État congolais. Sur le plan macroéconomique, les signaux sont plutôt positifs. L'économie renoue avec la croissance et la trajectoire de la dette publique s'améliore. Mais ces avancées restent fragiles. L'ACP souligne une dépendance toujours marquée au secteur pétrolier, exposant

le pays aux chocs extérieurs et à la volatilité des cours. Cette structure économique limite la capacité de l'État à financer durablement les politiques sociales nécessaires à l'atteinte des ODD.

Le diagnostic met également en évidence un décalage entre croissance et inclusion. Le chômage des jeunes stagne à 29 %, tandis que près de 48,9 % de la population vit encore sous le seuil de pauvreté. Des chiffres qui traduisent une création de richesse insuffisamment redistribuée et une économie peu génératrice d'emplois décents. Dans ces conditions, les objectifs liés à la réduction de la pauvreté, à l'éducation, à la santé ou à l'égalité des chances restent hors de portée.

« Cet exercice collectif est essentiel pour établir un



diagnostic partagé, rigoureux et indépendant », a insisté le ministre Ludovic Ngatsé, soulignant la nécessité d'une appropriation nationale des résultats pour améliorer la cohérence des politiques publiques. Du côté des Nations unies, le coordonnateur résident Abdourahamane Diallo a rappelé que l'enjeu est désormais de mieux cibler les interventions afin de produire des changements durables, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

Femmes, enfants, personnes vivant avec un handicap et populations autochtones restent en effet les plus exposés

aux défaillances du modèle actuel de croissance. Pour y répondre, l'atelier a permis de confronter les analyses techniques aux réalités du terrain, avec la contribution de l'Institut national de la statistique, du secteur privé et de la société civile.

Les recommandations issues de ces échanges seront intégrées dans une feuille de route opérationnelle. Objectif affiché : bâtir un programme de coopération « sélectif et réaliste », capable de lever les principaux blocages économiques et d'accélérer, enfin, la marche du Congo vers les ODD d'ici 2031.

ENTREPRENEURIAT ET FINANCEMENT

Proxigab, l'outil numérique du Gabon pour structurer le financement des PME et start-up

Le Gabon a officiellement lancé Proxigab, une plateforme numérique nationale dédiée à la mise en relation entre entrepreneurs et financeurs. Pensé comme un levier de structuration de l'écosystème entrepreneurial, cet outil vise à améliorer l'accès des PME-PMI et des start-up gabonaises aux financements nationaux et internationaux, dans un contexte marqué par un déficit de capitaux pour les jeunes entreprises.

Le ministère gabonais du Commerce a procédé jeudi 22 janvier 2026, au lancement de Proxigab, une plateforme numérique nationale destinée à connecter les PME-PMI, les jeunes entrepreneurs et les porteurs de projets aux sources de financement, aussi bien nationales qu'internationales. L'initiative s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de promotion de l'entrepreneuriat et de développement des entreprises locales, en particulier dans le secteur technologique. Proxigab se positionne comme un outil de réponse aux difficultés structurelles de financement auxquelles font face les PME et start-up gabonaises. La plateforme ambitionne d'améliorer la visibilité des projets à fort potentiel, de faciliter leur accès aux capitaux et d'ouvrir de

nouvelles perspectives de mobilisation de financements à l'international. Elle vise également à instaurer un cadre structuré de dialogue et de confiance entre investisseurs et entrepreneurs.

Présentant la plateforme, la ministre du Commerce, des PME-PMI, Mme Gninga Chaning Zenaba, a souligné que Proxigab a pour vocation de créer un espace crédible et structuré pour la présentation de projets entrepreneuriaux. « Il s'agit de permettre aux porteurs de projets de soumettre des initiatives solides et documentées, tout en offrant aux financeurs une meilleure lisibilité sur les opportunités existantes », a-t-elle expliqué, insistant sur la nécessité de professionnaliser la relation entre l'offre et la demande de financement. Sur le plan opérationnel,



Proxigab intègre plusieurs fonctionnalités clés, notamment des mécanismes de sélection et d'accompagnement des projets, des outils de mentorat impliquant de grandes entreprises, ainsi que des dispositifs de mobilisation de financements adaptés aux besoins spécifiques des PME-PMI. Les responsables du projet indiquent que la plateforme a été conçue comme un outil évolutif, appelé à s'améliorer en fonction des retours des utilisateurs et des acteurs de l'écosystème entrepreneurial.

Au-delà de l'outil numérique, l'enjeu pour les pouvoirs publics est double : assurer l'adoption effective de Proxigab par les entreprises locales

et renforcer l'implication des institutions financières. Dans un marché encore peu visible pour la tech gabonaise, la plateforme pourrait ainsi devenir un canal stratégique de détection et de structuration de projets à fort potentiel. Selon le rapport annuel 2025 de PartechPartners, les start-up gabonaises se classaient au 22^e rang africain en matière de levées de fonds en equity et en dette, avec un montant total d'environ 1 million de dollars. Le pays demeure toutefois en tête au sein de la zone CEMAC, devant le Cameroun. Un positionnement que les autorités entendent consolider grâce à Proxigab.

Bougna Etroukan Z. R.

REPRISE DU SCANNING AU PORT DE DOUALA-BONABÉRI

PAD et SGS vers une désescalade du conflit contractuel

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala, Cyrus Ngo'o a adressé le 2 février 2026 un courrier au Directeur Général de la SGS ayant pour objet « examen des modalités de reprise des activités d'inspection par scanning des marchandises au Terminal à conteneur du Port Autonome de Douala-Bonabéri ».

Les deux parties se sont retrouvées ce 4 février à la salle de conférence du l'immeuble siège du PAD afin d'examiner : modalité d'octroi de l'autorisation à la Société Générale de Surveillance (SGS) d'exercer au Port de Douala Bonabéri conformément à l'article 12 du décret 2019/034 du 24 janvier 2019 portant l'organisation du Port Autonome de Douala ; les conditions d'occupation du domaine public portuaire conformément à l'article 15 du décret ci-après ; système de mise à disposition des informations pour les besoins d'exploitation, sécuritaire conformément à l'article 7 du décret ; modalité de prise en compte des coûts logistiques exposés par la Régie du terminal à conteneur (RTC S.A.) ; de

l'exercice de l'activité de la SGS et son impact négatif sur les délais de passage portuaires des marchandises contrairement aux objectifs de compétitivité du Port de Douala Bonabéri ; examen de l'hypothèse d'une collaboration entre la SGS Cameroun S.A et TransAtlantic D.S.A. »

À la suite de cette réunion, des sources concordantes provenant de la Direction générale du PAD indiquent que les parties se sont accordées sur les préalables.

Ce dossier revient sur l'antériorité de ce bras de fer, ses enjeux réels et ses effets déjà mesurables sur la chaîne logistique et les prix. Il ouvre également la voie à une analyse approfondie à paraître dans une prochaine édition, consacrée aux équilibres – ou déséquilibres – d'une activité stratégique qui risque de diviser l'État, le Port autonome de Douala et le secteur privé.

La Rédaction

GOUVERNANCE PORTUAIRE

Ce que disent réellement les textes

Alors que le scanning des conteneurs alimente une vive controverse, une lecture rigoureuse des textes en vigueur apporte un éclairage décisif. Fondée sur la Fiche technique « Scanning des marchandises au Port de Douala », cette analyse rappelle que le Port Autonome de Douala dispose de prérogatives de puissance publique clairement définies en matière de sûreté et de contrôle des flux, au cœur d'un espace stratégique assimilé à une frontière nationale.

Une autorité portuaire investie de pouvoirs de puissance publique. Créé dans le cadre de la réforme portuaire issue de la loi n°98/021 du 24 décembre 1998 et du décret n°99/130 du 15 juin 1999, le Port Autonome de Douala (PAD) est une société anonyme à capitaux publics, chargée de la gestion du port de Douala-Bonabéri, domaine public de l'État. Son statut a été renforcé par le décret n°2019/034 du 24 janvier 2019, portant réorganisation du PAD, qui lui reconnaît expressément des prérogatives de puissance publique ainsi que « les mêmes droits et avantages que l'État ». L'article 7 (1) de ce décret confie notamment au PAD la mission

d'assurer la sécurité et la police des opérations d'exploitation du port et de ses dépendances, une notion qui couvre explicitement tout ce qui entre ou sort de l'enceinte portuaire. Le scanning, prolongement juridique des missions de sécurité. Dans cette architecture institutionnelle, le scanning des conteneurs apparaît non comme une option technique, mais comme un instrument opérationnel de sécurité portuaire. La loi n°83/016 du 21 juillet 1983, réglementant la police à l'intérieur des domaines portuaires, ainsi que son décret d'application n°85/1278 du 26 septembre 1985, consacrent le PAD comme Autorité portuaire locale, chargée d'exercer, de façon exclusive, les missions régaliennes dans le port. Le



Commandant du port, placé sous l'autorité du Directeur général du PAD, est responsable de la mise en œuvre de ces pouvoirs de police. Dans ce cadre, le scanning à 100 % est présenté comme une composante essentielle de la sécurisation d'un espace assimilé à une frontière nationale. Une coordination encadrée avec l'administration des Douanes. Les textes sont tout aussi clairs sur la répartition des rôles. L'article 7 (1) du décret de 2019 confère au

PAD la coordination des activités de toutes les administrations publiques intervenant dans le port, y compris l'administration douanière. Pour autant, cette coordination ne remet pas en cause les compétences propres de la Douane en matière de : contrôle douanier, liquidation des droits et taxes, et visite des marchandises. Le scanning constitue ainsi un outil d'aide au contrôle, et non un mécanisme fiscal autonome.

Activités privées : un encadrement strict. L'article 12 du décret n°2019/034 subordonne l'exercice de toute activité privée dans le port, hors concessions, à une autorisation préalable de l'Autorité portuaire. Cette disposition vise à préserver l'unicité de la gouvernance dans un espace sensible.

Sécurité nationale et crédibilité économique. Enfin, le dispositif s'inscrit dans le respect des engagements internationaux du Cameroun, notamment : le Code ISPS, la Convention SOLAS, la Convention FAL, les directives de l'Organisation maritime internationale (OMI). Ces textes imposent aux ports des standards élevés en matière de sûreté, de contrôle des accès et de traçabilité des flux.

Source

Analyse fondée sur la « Fiche technique – Scanning des marchandises au Port de Douala », document interne de synthèse juridique et réglementaire relatif aux pouvoirs de l'Autorité portuaire.

SCANNING AU PORT DE DOUALA-BONABÉRI

L'État face à sa propre ligne de fracture

C'est un véritable coup de théâtre administratif qui secoue les berges du Wouri. Alors que le Port Autonome de Douala (PAD) avait engagé une réforme profonde pour reprendre en main la sécurité de ses frontières, une directive de la Primature impose le retour immédiat de l'ancien prestataire, la Société Générale de Surveillance (SGS).

Entre une présidence qui valide le changement et un gouvernement qui ordonne le statu quo, le poumon économique du pays se retrouve au cœur d'une contradiction institutionnelle majeure. L'étincelle de cette crise est une correspondance datée du 29 janvier 2026, émanant des services du Premier Ministre. Ce document, qui fait suite à une réunion interministérielle de crise, intime l'ordre au Directeur Général du PAD de rétablir sans délai la société SGS dans ses activités de scanning dès le lendemain. Cette décision intervient alors que le port avait déjà tourné la page en activant un nouvel opérateur, Transatlantic D, depuis le début du mois de janvier. En exigeant une

procédure plus régulière, le Chef du Gouvernement désavoue la transition entamée par l'autorité portuaire, créant un climat d'incertitude juridique sur l'une des frontières les plus stratégiques du pays. Cette confrontation ne concerne pas uniquement le choix d'une entreprise, mais touche au fondement même de la sécurité nationale. Le Port Autonome de Douala défend une vision où le scanning n'est plus un simple moyen de taxer les marchandises, mais un rempart de sûreté indispensable. Dans ce nouveau modèle dit « 100% scanning », l'objectif est de contrôler systématiquement tout ce qui entre et sort du territoire pour détecter les menaces, au lieu de se

concentrer uniquement sur les flux les plus rentables financièrement. Le PAD reproche en effet à l'ancien système de privilégier une logique commerciale au détriment d'une surveillance globale incluant les conteneurs vides ou en transit. Le réquisitoire contre la période 2015-2025 est d'ailleurs sans appel dans les documents techniques parvenus à notre rédaction. Le dispositif précédent est jugé structurellement défaillant, avec des lenteurs technologiques flagrantes : il aura fallu sept ans pour que seulement quatre scanners soient opérationnels. Plus grave encore, la rupture de la chaîne de sécurité est pointée du doigt, notamment à cause de contrôles effec-



tués en dehors de l'enceinte portuaire, laissant planer des zones d'ombre sur l'intégrité des cargaisons. Cette situation a fini par installer une dépendance technologique vis-à-vis d'un prestataire privé étranger, à qui l'État avait délégué des fonctions aussi régaliennes que l'analyse des risques et l'évaluation en douane. D'un côté, une autorité portuaire qui revendique la reprise en main souveraine de la sécurité ; de l'autre, une régulation administrative qui

privilégie la continuité contractuelle et la prudence procédurale. Entre les deux, un « Haut Accord » présidentiel semble se heurter aux arbitrages gouvernementaux. Plus qu'un simple dossier technique, le scanning du Port de Douala expose une fragilité de la coordination stratégique de l'État camerounais, à un moment où sécurité et souveraineté ne peuvent plus être traitées comme des variables secondaires.

REPRISE DU SCANNING AU PORT DE DOUALA-BONABÉRI

PAD et SGS vers une désescalade du conflit contractuel

La reprise des opérations de scanning au Port de Douala-Bonabéri a été au centre d'une réunion cruciale entre le Port autonome de Douala et la Société Générale de Surveillance (SGS). Si la directrice de SGS a répondu présente, le conflit contractuel reste en arrière-plan, révélant des tensions techniques et institutionnelles qui perdurent



Le Directeur général du Port autonome de Douala (PAD) a personnellement invité, le 4 février 2026 à 10 heures, la Directrice générale de SGS à une réunion dans la salle des conférences du siège du port, au 7^e étage, pour examiner les modalités pratiques de reprise des activités de scanning des marchandises à Douala-Bonabéri. L'objectif affiché était d'assurer la conformité de ces opérations avec les règles de police et d'exploitation applicables à tous les opérateurs intervenant sur la plateforme portuaire.

Lors de cette rencontre, plusieurs points essentiels devaient être examinés : l'octroi de l'autorisation d'exercer au port conformément à l'article 12 du décret n° 2019/034 du 24 janvier 2019, les conditions d'occupation du domaine public portuaire (article 15), le système de mise à disposition des informations pour la sécurité (article 7), ainsi que les coûts logistiques supportés par la Régie du Terminal à Conteneurs (RTC S.A.). L'impact de l'activité sur les délais de passage des marchandises et l'hypothèse d'une collaboration entre SGS Cameroun S.A et Transatlantic D.S.A étaient également à l'ordre du jour.

Selon le responsable de la communication du PAD, la Directrice générale de SGS a répondu présente et les parties se sont accordées sur les préalables, ouvrant la voie à une reprise des opérations dans le cadre légal et réglementaire.

En effet, depuis janvier 2026, les conséquences économiques de ce bras de fer sont déjà mesurables. Le blocage partiel du scanning, combiné à la coexistence de décisions administratives contradictoires, a introduit une double factu-

ration de fait pour les opérateurs économiques, comme l'a dénoncé le SYNDUSTRICAM. Concrètement, les entreprises industrielles et importatrices se retrouvent confrontées au paiement effectif des frais de scanning auprès du nouvel opérateur ; au maintien de l'exigibilité des frais SGS dans les systèmes douaniers ; à l'impossibilité de lever leurs conteneurs sans s'acquitter des deux charges.

Les effets en chaîne sont classiques mais redoutables : surestaries, pénalités, allongement des délais de dédouanement, ruptures d'approvisionnement et désorganisation des chaînes de production. A l'échelle macroéconomique, ces surcoûts logistiques sont mécaniquement répercutés sur les prix de revient, puis sur les prix à la consommation.

Dans un contexte déjà marqué par une inflation importée persistante, notamment sur les produits alimentaires, les intrants industriels et les biens manufacturés, le blocage du Port de Douala qui concentre l'essentiel des flux commerciaux du pays agit comme un facteur inflationniste additionnel, difficilement soutenable à moyen terme.

Signé le 2 mars 2015, le contrat entre l'État camerounais et SGS prévoyait l'installation de quatre scanners de pointe au Port de Douala dans le cadre d'un Build-Operate-Transfer (BOT). SGS bénéficiait de l'exclusivité sur l'inspection non intrusive des marchandises, en contrepartie d'investissements lourds et

d'un calendrier strict : tous les équipements devaient être opérationnels avant le 31 décembre 2015, sous réserve de la mise à disposition des espaces par le Gouvernement au 30 juin 2015.

Mais à l'exécution, les premières failles apparaissent : trois scanners seulement sont installés, le quatrième reste absent. SGS attendra mars 2018 pour rappeler au PAD la nécessité d'un site pour ce dernier scanner, soit trois ans après l'échéance contractuelle initiale. Cette situation fragilise juridiquement la thèse d'un empêchement imputable au PAD et ouvre un débat sur la durée réelle du contrat, que SGS souhaite prolonger jusqu'en 2032, sur la base de l'installation tardive du dernier scanner.

La perspective d'une coexistence entre SGS et Transatlantic D au sein de l'enceinte portuaire pose une question opérationnelle majeure. Sur le principe, la présence de plusieurs prestataires n'est pas inédite dans les grands ports internationaux. Elle peut même favoriser la concurrence, la performance et la résilience du système. Mais une telle configuration ne peut fonctionner sans une clarification juridique préalable des périmètres d'intervention ; une intégration harmonisée dans les systèmes douaniers et de paiement ; une gouvernance claire, pilotée par l'autorité portuaire et validée par l'État.

En l'absence de ces garde-fous, la coexistence

devient source de frictions, de doublons et de contentieux supplémentaires, exactement ce que vivent aujourd'hui les opérateurs économiques. Une phase transitoire, juridiquement encadrée (compte séquestre, suspension temporaire de certaines exigences, régime de force majeure administrative), apparaît dès lors comme un préalable indispensable.

Sur le plan institutionnel, le directeur général du Port Autonome de Douala agit dans un cadre qui lui confère des responsabilités étendues en matière de gestion du domaine public portuaire, de sécurité et de continuité du service. À ce titre, la décision de réorganiser l'activité de scanning peut être justifiée par la nécessité d'assurer la fluidité et la sûreté des opérations portuaires.

Toutefois, cette marge d'action reste juridiquement encadrée par les engagements contractuels de l'État ; les décisions de la tutelle gouvernementale ; et le cas échéant, les prescriptions venues du sommet de l'exécutif. La succession de correspondances présidentielles et primatoriales montre d'ailleurs que le dossier dépasse largement la seule compétence du PAD. Elle révèle une tension classique entre gestion opérationnelle, arbitrage politique et sécurité juridique, dans un secteur stratégique pour la souveraineté économique du Cameroun.

À ce stade, le contentieux SGS-PAD illustre les limites d'un contrat insuffisamment balisé face aux aléas de l'exécution. L'arbitrage international, prévu par le contrat, demeure une option, mais il serait long, coûteux et risqué pour l'image du port.

Le dossier du scanning au Port de Douala illustre un défaut de gouvernance contractuelle et institutionnelle et met en lumière la fragilité des partenariats public-privé. Entre blocages opérationnels et tensions sur les prix industriels, ce conflit montre que l'État, le PAD et les opérateurs doivent trouver une solution juridiquement sécurisée et économiquement efficace, sous peine de prolonger la guerre contractuelle et d'affaiblir durablement la compétitivité portuaire camerounaise.

PREF-CEMAC

L'évaluation trimestrielle peut-elle enfin briser l'inertie des États ?

La session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État de la CEMAC, tenue le 22 janvier 2026 à Brazzaville, marque un infléchissement notable dans la conduite des réformes économiques et financières régionales. En confiant au Secrétariat technique du PREF-CEMAC un mandat d'évaluation trimestrielle, les dirigeants de la sous-région affichent leur volonté de passer d'une logique de déclarations à une logique de résultats.

Le message est clair : face à la persistance des déséquilibres macroéconomiques, à la lenteur d'exécution des engagements et à la pression croissante des partenaires internationaux, la CEMAC n'a plus le luxe du pilotage à distance. Le PREF-CEMAC est désormais appelé à jouer un rôle, chargée de vérifier, tous les trois mois, la conformité des politiques nationales aux

engagements communautaires.

La décision de durcir le suivi ne surgit pas ex nihilo. Elle s'appuie sur un constat désormais difficile à contester, formalisé par le Gouverneur de la BEAC devant les chefs d'État : l'écart persistant entre les engagements pris et leur traduction budgétaire effective. Rapatriement incomplet des recettes d'exportation, lenteur dans la mise en place des Comptes uniques du Trésor, faiblesse de la transparence budgétaire, exposition excessive des banques au risque souverain... Autant de chantiers identifiés depuis plusieurs années, mais dont l'exécution demeure inégale, parfois symbolique, souvent retardée.

Jusqu'ici, la surveillance multilatérale a souffert d'un défaut majeur : l'absence de pression temporelle. Les évaluations espacées, adossées à des sommets politiques annuels ou à des revues de programmes avec le FMI, laissaient aux États une large marge de manœuvre pour différer les réformes sensibles. En instaurant un calendrier trimestriel, la Conférence des chefs d'État modifie profondé-

ment la mécanique du PREF-CEMAC. Le Secrétariat technique est désormais tenu de produire des états des lieux réguliers, alignés sur les exigences des assemblées de printemps et d'automne du FMI et de la Banque mondiale.

Cette accélération du tempo vise deux objectifs stratégiques : restaurer la crédibilité collective de la CEMAC auprès des bailleurs de fonds et réduire l'asymétrie d'information entre discours politiques et réalités comptables.

Le contrôle ne se limite plus aux orientations générales. Il cible des indicateurs précis : cohérence des lois de finances, publication du TOFE, digitalisation des circuits financiers, discipline des entreprises publiques, rapatriement des devises issues des exportations extractives. Autrement dit, des points où les marges de contournement sont historiquement les plus fortes. Reste la question centrale : ce mandat trimestriel est-il réellement dissuasif ?

Sur le plan institutionnel, le PREF-CEMAC ne dispose toujours pas

de pouvoir de sanction directe. Il observe, évalue, recommande et rapporte à la Conférence des chefs d'État. La contrainte demeure essentiellement politique et réputationnelle. L'efficacité du dispositif dépendra donc moins de la qualité technique des rapports que de l'usage politique qui en sera fait. Les États acciteront-ils que leurs performances soient comparées, discutées et éventuellement exposées au niveau régional ? Les rapports trimestriels resteront-ils des documents internes ou deviendront-ils des instruments de pression assumés ?

À ce stade, le risque est réel de voir l'évaluation trimestrielle se transformer en rituel bureaucratique intensifié, sans impact concret sur les arbitrages nationaux, notamment en période de tensions sociales ou de cycles électoraux. La Conférence des chefs d'État a elle-même fixé un horizon de vérité : la production d'un premier rapport consolidé avant les assemblées de printemps 2026 du FMI et de la Banque mondiale. Ce rendez-vous constituera un test grandeur nature.

Si les évaluations trimestrielles débouchent sur des ajustements visibles : lois de finances rectificatives, accélération des réformes de trésorerie, amélioration de la transparence statistique, le PREF-CEMAC pourrait s'imposer comme un véritable levier de discipline collective.

À l'inverse, si les constats sévères ne produisent aucune inflexion tangible, le programme risquera de confirmer une critique ancienne : celle d'une gouvernance régionale riche en textes, mais pauvre en conséquences.

En définitive, le renforcement du PREF-CEMAC pose une question qui dépasse l'ingénierie institutionnelle : les États membres sont-ils prêts à accepter une limitation effective de leur souveraineté budgétaire au nom de la stabilité régionale ?

L'évaluation trimestrielle ne palliera l'inertie que si elle est adossée à un courage politique collectif. Sans cela, le « nouveau gendarme » des réformes risque de rester armé de rapports, mais désarmé face aux résistances nationales.

Emmanuel Um

MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

Ce que la COSUMAF change dans le reporting financier

La COSUMAF renforce les règles de transparence sur le marché financier de la CEMAC. Une nouvelle instruction précise désormais qui doit déclarer quoi, quand et comment. Objectif affiché : mieux surveiller les acteurs, sécuriser l'épargne et aligner la sous-région sur les standards internationaux, sans complexifier inutilement les obligations.

Un cadre plus clair pour mieux surveiller les marchés. La Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) a franchi une nouvelle étape dans la structuration du marché financier régional. Avec l'Instruction n°41-25 du 23 mai 2025, l'autorité de régulation fixe de manière précise la fréquence et les formats de reporting exigés des dépositaires, sociétés de gestion d'organismes de placement collectif (SGO) et systèmes d'information (SI). Concrètement, ce texte vise à mettre fin aux pratiques hétérogènes de transmission d'informations, souvent jugées insuffisantes ou peu comparables. Désormais, les règles sont uniformisées, écrites noir sur blanc et applicables à l'ensemble des acteurs concernés.

Pourquoi ce reporting est devenu central. Dans un marché financier, le reporting n'est pas une formalité administrative. Il constitue l'un des principaux outils de surveillance prudentielle. Grâce aux données transmises, le régulateur peut suivre les mouvements d'actifs, détecter les anomalies, prévenir les risques et protéger les investisseurs. La COSUMAF rappelle ainsi que la qualité, la régularité et la fiabilité de l'information financière sont indispensables à la crédibilité du marché. En renforçant ces exigences, l'autorité entend réduire les zones d'ombre, améliorer la discipline de marché et renforcer la confiance des épargnants. Des obligations adaptées à chaque acteur. L'instruction distingue clairement les responsabilités selon les métiers.

Les dépositaires doivent fournir des reportings réguliers sur la conservation des actifs et les flux financiers. Les SGO sont tenues de transmettre des informations détaillées sur la gestion des fonds, leur composition et leur valorisation. Les systèmes d'information, quant à eux, doivent garantir la traçabilité, la sécurité et la fiabilité des données transmises. Chaque catégorie est soumise à des formats normalisés, facilitant l'exploitation des informations par le régulateur et limitant les interprétations divergentes. Une logique de simplification autant que de rigueur. Contrairement aux craintes de certains professionnels, la COSUMAF ne cherche pas à alourdir les procédures. L'instruction privilégie une logique de standardisation : des formats clairs,



des échéances connues à l'avance et des contenus précisément définis. Cette approche permet aux acteurs de mieux s'organiser en interne, tout en réduisant les risques d'erreurs ou de sanctions liées à des déclarations incomplètes. À terme, elle devrait aussi faciliter les contrôles et raccourcir les délais de traitement des informations. Un pas de plus vers des marchés plus crédibles. En toile de fond, la COSUMAF poursuit un objectif stratégique : rendre le marché financier de la

CEMAC plus lisible, plus fiable et plus attractif, aussi bien pour les investisseurs locaux que pour les partenaires internationaux. La mise en œuvre effective de l'Instruction n°41-25 constitue ainsi un test important. Elle mesurera la capacité des acteurs à s'adapter à des exigences accrues, mais aussi celle du régulateur à accompagner cette montée en qualité. Une étape discrète, mais structurante, dans la construction d'un marché financier régional plus mature.

Carmen Belinga

HOMMAGE

Nelly Chatue-Diop, une lumière s'éteint dans la fintech africaine

La cofondatrice et CEO d'Ejara, fintech panafricaine engagée pour l'inclusion financière, a été inhumée le 31 janvier à Jebale, dans le 4^e arrondissement de Douala. Décédée le 8 janvier 2026 à Lyon des suites de maladie, Nelly Chatue-Diop laisse l'image d'une entrepreneure visionnaire, profondément attachée à la transmission des compétences et à la formation des élites financières africaines.

Les obsèques se sont déroulées au domicile familiale sis à Bonateki, Douala dans une atmosphère de recueillement et d'émotion, en présence de la famille, des proches, des collaborateurs, de nombreuses figures de l'écosystème technologique et financier et du président de la Cosumaf, Jacqueline Adiaba Nkembe qui a prononcé à l'occasion une oraison funèbre.

Le samedi 31 janvier, la dépouille a été transférée à Jebale, où l'inhumation s'est tenue dans la stricte intimité familiale.

Décédée au Centre hospitalier Léon-Bérard de Lyon à l'âge de 45 ans, Nelly Chatue-Diop était une figure respectée et écoutée de la tech et de la finance africaines, dont l'influence dépassait largement le cadre entrepreneurial. Elle n'aura malheureusement pas eu l'opportunité de célébrer la remise des parchemins de la première cuvée du Capital Market Executive Certificate (CAMEC), le 10 janvier 2026 dernier au K-Hôtel de Douala. Cofondatrice et membre active de ce programme, elle y était unanimement reconnue pour son engagement constant en faveur du renforcement des compétences, de la formation des leaders et de l'excel-

lence professionnelle sur les marchés de capitaux africains.

Née le 15 mai 1981 à Douala, Nelly Chatue-Diop a grandi dans un environnement où l'éducation, la rigueur et la curiosité intellectuelle occupaient une place centrale. Ces valeurs ont structuré un parcours marqué par plus de quinze années d'expérience internationale dans les domaines de la technologie, de la data et de la finance, au sein de grandes entreprises européennes, jusqu'à des fonctions de direction exécutive.

Animée par une volonté d'impact durable, elle fait le choix de revenir sur le continent pour cofonder Ejara, une fintech panafricaine dédiée à l'épargne, à l'investissement et à l'inclusion financière. Son ambition était claire : démocratiser l'accès aux services financiers, former des talents locaux et bâtir une finance plus juste, ancrée dans les réalités africaines. Cette vision s'est traduite par un engagement constant en faveur de la transmission, de la méritocratie et de l'autonomisation des jeunes profes-



sionnels.

Au-delà de son parcours professionnel, les nombreux témoignages recueillis dessinent le portrait d'une femme de foi, de générosité et de bienveillance, dont la force de caractère s'accompagnait d'une grande humilité. Épouse et mère de deux enfants, notable dans sa communauté depuis 2024, elle laisse un veuf, des enfants, ainsi qu'une famille biologique et professionnelle profondément éprouvées.

Avec sa disparition, la finance et la tech africaines perdent l'une de leurs voix les plus inspirantes. Mais l'héritage de Nelly Chatue-Diop fait de vision, de transmission et d'humanité, continue de vivre à travers les institutions qu'elle a marquées et les générations qu'elle a contribué à former.

MARCHÉS FINANCIERS INTERNATIONAUX

Le Cameroun lève 750 millions de dollars à Londres

Par un placement privé réalisé le 30 janvier 2026 sur le marché financier international, l'État du Cameroun a mobilisé 750 millions de dollars auprès d'investisseurs institutionnels de premier plan. Une opération sursouscrite, présentée par le ministère des Finances comme un signal fort de confiance des marchés dans la signature souveraine camerounaise, malgré un contexte économique mondial instable.

L'État du Cameroun a réalisé, le 30 janvier 2026 à Londres, une émission obligataire par placement privé d'un montant de 750 millions de dollars, pour une maturité de sept ans assortie d'une période de grâce de deux ans. L'opération, conduite conformément aux Très Hautes Instructions du Président de la République, Paul Biya, s'inscrit dans le plan de financement de l'exercice budgétaire 2026, a annoncé le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, dans un communiqué officiel.

Arrangée conjointement par Citi, JP Morgan et Cygnum Capital, l'émission a suscité un intérêt marqué des investisseurs institutionnels internationaux, avec une demande globale proche du milliard de dollars, alors que le montant initialement recherché était de 600 millions de dollars. Cette sursouscription a permis aux autorités camerounaises de retenir un volume final supérieur, sans s'écarter de leur trajectoire d'endettement, traduisant, selon le ministère des Finances, « la confiance renouvelée des marchés financiers dans la signature souveraine du Cameroun ».

Les ressources mobilisées sont destinées prioritairement à l'apurement des restes à payer des budgets antérieurs, notamment les décomptes liés à certains projets prioritaires de l'État. Elles visent également à garantir la continuité et l'achèvement de ces projets dans des

délais optimaux, tout en sécurisant les ressources nécessaires à l'exécution du budget 2026. Dans un contexte de volatilité des marchés et de renchérissement du coût du crédit pour les économies émergentes, l'opération s'est distinguée par la mise en place simultanée d'un mécanisme de couverture de change de type swap USD/EUR. Ce dispositif a permis de ramener le coupon effectif de l'emprunt en euro à 7,79 %, améliorant ainsi les conditions financières de l'opération et contribuant au renforcement de la soutenabilité de la dette publique. Au-delà de la transaction elle-même, le roadshow mené à Londres par le ministre des Finances et sa délégation a donné lieu à des échanges approfondis avec les investisseurs et les agences de notation, portant sur les perspectives macroéconomiques du Cameroun, les réformes en cours et les opportunités d'investissement. Autant d'éléments qui confortent l'image d'un État soucieux de transparence et de dialogue avec les marchés.

Reste désormais une interrogation centrale : cette confiance affichée par les investisseurs internationaux se traduira-t-elle, sur le terrain, par une amélioration tangible des conditions de vie des populations camerounaises, à travers une allocation efficace et socialement utile des ressources levées ?

Bouguina Etroukan Z. R.

MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

La BVMAC présente son incubateur dédié aux entreprises de la Cemac

Le siège de la Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) a abrité le 03 février dernier, la réunion d'information et de mobilisation des différentes parties prenantes en vue du lancement prochain de son incubateur dédié aux entreprises de la zone Cemac.

Face à un parterre de représentants de l'écosystème financier sous-régional, de partenaires au développement et de plusieurs organisations patronales, le directeur général de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), Louis Banga Ntolo, a dévoilé un projet d'incubateur destiné aux entreprises de la sous-région, appelé à être prochainement lancé par l'institution boursière. La présentation s'est déroulée en présence de la présidente du régulateur du marché financier, Jacqueline Adiaba-Nkembè, qui a effectué le déplacement de Douala.

Baptisé BVMAC Enterprise Support Program (BVMAC ESPro), le nouvel incubateur porté par la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale entend s'attaquer à l'un des angles morts persistants du marché financier régional : la faible appétence des entreprises privées pour la cote boursière. Mis en place avec l'agrément de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF), le dispositif se veut une réponse opérationnelle aux limites observées dans la mobilisation du financement de marché.

« Malgré les réformes profondes engagées depuis 2022, assouplissement des conditions

d'éligibilité prévu par le Règlement général de la BVMAC, mise en place d'un cadre fiscal régional incitatif, multiplication des campagnes de communication et de sensibilisation sous l'égide de la COSUMAF et de la BVMAC, les entreprises du secteur privé restent peu nombreuses à se tourner vers ce guichet de financement », a relevé le directeur général de la BVMAC, Louis Banga Ntolorors de son allocution de circonstance.

A ces incitations s'ajoute pourtant une ligne de subvention de 200'000 dollars US, mobilisée par la Banque africaine de développement (BAD), destinée à accompagner quatre entreprises émettrices d'actions, à hauteur de 50 000 dollars US chacune. Autant de leviers qui, jusqu'ici, peinent à produire l'effet d'entraînement attendu sur le tissu entrepreneurial régional.

Par ailleurs, les autorités du marché ont constaté que sa profondeur demeure insuffisante. Elle se caractérise notamment par un nombre limité de sociétés cotées sur le compartiment actions, la prédominance des émissions obligataires des États, des défis persistants de liquidité des titres, une perception biaisée des opportunités de financement offertes par le marché financier en raison des asymétries d'information, ainsi qu'un



déficit de culture boursière.

C'est dans ce contexte que BVMAC ESPro a été conçu comme un accélérateur de croissance : une solution innovante, pragmatique et structurante pour le marché financier de la sous-région. Le programme entend jouer un rôle stratégique en préparant, structurant et accompagnant les PME et les grandes entreprises, afin de leur faciliter l'accès aux différents leviers de financement disponibles sur le marché régional.

BVMAC ESPro contribuera ainsi directement à stimuler la croissance économique et le développement des entreprises, tout en impulsant une dynamique nouvelle au marché financier. Il a vocation à structurer les entreprises et à les préparer aux exigences du marché financier, en

intervenant sur plusieurs axes majeurs : vulgariser la compréhension du fonctionnement du marché et de ses opportunités, arrimer les entreprises aux standards du marché financier, et les préparer aux introductions en bourse (IPO) ainsi qu'aux levées de fonds sur le compartiment obligataire.

Au-delà de la présentation détaillée du projet, la rencontre visait également à recueillir les retours d'expérience et les suggestions des participants. Il convient enfin de préciser que cette initiative s'inscrit dans le Plan d'action 2026 de la BVMAC, dont l'objectif est de démocratiser l'accès à l'information boursière et de dynamiser durablement le marché financier régional.

Salomon Douala Epalé

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Le Fonds africain de développement se prépare à son baptême des marchés financiers

Longtemps évoquée, l'entrée du Fonds africain de développement (FAD) sur les marchés financiers marque un tournant stratégique pour le financement du développement en Afrique. En quête de nouvelles marges de manœuvre face au recul de l'aide internationale, le guichet concessionnel de la Banque africaine de développement s'apprête à lever un milliard de dollars par voie obligataire. Une première historique.

Le Fonds africain de développement (FAD), principal instrument de financement concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), se prépare à effectuer sa toute première émission obligataire sur les marchés financiers internationaux. L'opération, estimée à environ un milliard de dollars, ouvrirait une nouvelle ère pour ce fonds longtemps dépendant, quasi exclusivement des contributions des États donateurs.

Créé pour soutenir les pays africains à faible revenu, le FAD accorde des prêts de long terme à des conditions très concessionnelles, souvent impossibles à obtenir sur les marchés classiques. Reconstitué tous les trois ans, il finance des projets structurants dans les infrastructures, l'agriculture, l'énergie, la sécurité alimentaire ou encore la résilience climatique. Mais le modèle montre aujourd'hui ses limites.

La décision de se tourner vers les marchés intervient dans un environnement international de plus en plus contraint. L'aide publique au développement se raréfie, les priorités budgétaires des pays donateurs se déplacent, tandis que les besoins de financement des États africains explosent, sur fond de pression démographique, de chocs climatiques et d'endettement élevé.

La 17^e reconstitution du FAD, organisée en décembre dernier à Londres, illustre cette tension. Si elle a permis de mobiliser 11 milliards de dollars, le résultat est très inférieur à l'objectif

initial de 25 milliards. Un écart largement attribuable à l'absence de contribution des États-Unis, historiquement l'un des principaux bailleurs du fonds. Face à cette équation financière de plus en plus complexe, le FAD cherche à diversifier ses sources de financement afin de préserver sa capacité d'intervention auprès de ses 37 pays bénéficiaires.

Selon des responsables du Groupe de la Banque africaine de développement, le Fonds est désormais engagé dans un processus visant à obtenir une notation de crédit internationale, étape indispensable avant toute émission obligataire. Cette première levée de fonds pourrait intervenir d'ici deux ans, une fois les conditions techniques et institutionnelles réunies.

Les ressources mobilisées permettraient de maintenir voire d'amplifier le volume des prêts concessionnels, sans attendre exclusivement les cycles de reconstitution. Une évolution qui rapprocherait le FAD du modèle déjà éprouvé par d'autres institutions multilatérales, à l'image de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale, qui recourt depuis plusieurs années à l'effet de levier des marchés pour accroître son impact.

Jusqu'ici, le FAD reposait essentiellement sur deux piliers : les contributions des pays donateurs et les remboursements des prêts antérieurs. L'accès aux marchés financiers introduit une logique nouvelle, combinant ressources conces-



sionnelles et financements de marché, dans un cadre maîtrisé.

Pour les dirigeants de la BAD, il ne s'agit pas de renoncer à la solidarité internationale, mais de sécuriser et stabiliser les capacités de financement du fonds dans un monde plus incertain. L'enjeu est de taille : garantir la continuité des investissements dans les pays les plus vulnérables, sans alourdir excessivement leur dette.

Autre signal fort de cette mutation : la montée en puissance des pays africains eux-mêmes dans le financement du FAD. Pour la première fois, plusieurs États du continent ont contribué directement au fonds, pour un total de 182,7 millions de dollars. Le Kenya, la Zambie, Madagascar et la Côte d'Ivoire figurent parmi les nouveaux contributeurs.

Parallèlement, certains partenaires européens, comme le Danemark et la Norvège, ont renforcé leurs engagements, à contre-courant du désengagement de grands bailleurs traditionnels.

Les États-Unis, eux, ont annoncé qu'ils ne soutiendraient plus le FAD lors de son cycle 2025, estimant que ses priorités accordent une

place excessive au climat et aux enjeux sociaux, au détriment de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Un revirement notable, alors que l'administration Biden avait promis 550 millions de dollars lors du cycle précédent, dont 197 millions n'ont finalement pas été versés après le changement d'administration à Washington.

Depuis sa création en 1972, le Fonds africain de développement a mobilisé près de 45 milliards de dollars au profit des pays les plus pauvres du continent. Routes, barrages, réseaux électriques, périmètres irrigués, développement rural : son empreinte est visible dans de nombreux projets structurants. En s'ouvrant aux marchés financiers, le FAD ne change pas de mission. Il change d'échelle et de méthode. À l'heure où l'Afrique cherche à financer sa transformation sans renoncer à la soutenabilité de sa dette, cette première émission obligataire pourrait bien marquer un tournant silencieux mais décisif dans l'architecture du financement du développement sur le continent.

Bougna Etroukan Z. R.

CONTENTIEUX MINIER DU PROJET TRANSFRONTALIER DE FER MBALAM-NABEBA

L'Australien Sundance perd son bras de fer contre le Congo

Le tribunal arbitral de la Chambre de commerce internationale (CCI) a rejeté l'intégralité des demandes d'indemnisation de Sundance Resources contre Brazzaville. Le groupe minier, qui réclamait 8,8 milliards de dollars pour l'expropriation de son permis, subit un revers historique alors qu'une procédure similaire contre le Cameroun est toujours en cours.

C'est une décision qui fragilise lourdement l'avenir de Sundance Resources. Saisi par la « junior » minière australienne après le retrait de ses droits sur le gisement de fer de Mbalam-Nabeba, le tribunal arbitral de Paris a rendu une sentence sans appel : la République du Congo était dans son bon droit. Selon les arbitres, le manque de développement concret du projet entre 2016 et 2018 constituait un fondement légitime pour la révocation du permis d'exploitation de Congo Iron, la filiale locale du groupe.

L'affaire remonte à décembre 2020. À l'époque, le gouvernement congolais avait brutalement retiré les droits de Sundance dans la région de la Sangha pour les réattribuer à Sangha Mining Development, une structure liée au groupe chinois Bestway Finance Ltd. S'estimant victime d'une « expropriation illégale », Sundance avait lancé une procédure d'arbitrage en mars 2021, exigeant une compensation colossale de 8,8

milliards de dollars.

La sentence finale vient doucher ces espoirs. En validant l'argument des manquements contractuels de l'entreprise, la CCI met un terme — au moins sur le plan arbitral — aux prétentions financières de Sundance contre l'État congolais.

La réaction de la direction australienne ne s'est pas fait attendre. David Porter, président non exécutif de Sundance, s'est dit « choqué » par une décision qu'il juge « insuffisamment motivée ». Selon l'entreprise, les arbitres auraient commis des erreurs d'interprétation fondamentales sur le marché du fer et n'auraient pas permis à la société de défendre pleinement sa position sur certains points clés.

Refusant de s'avouer vaincue, la compagnie a immédiatement saisi la High Court of Justice de Londres pour demander l'annulation de cette sentence, invoquant une « irrégularité grave » dans la procédure.



Ce revers congolais place Sundance dans une position inconfortable alors qu'un second front judiciaire reste ouvert. Une procédure distincte oppose la société à la République du Cameroun, portant sur le volet transfrontalier du même projet. Si Sundance affirme que les deux dossiers sont indépendants, elle reconnaît qu'une issue défavorable face à Yaoundé, attendue entre février et mars 2026, réduirait à néant ses chances de compensation globale. Le projet Mbalam-Nabeba, qui prévoit notamment la construction d'une ligne de chemin

de fer de 500 km vers le port de Kribi, est au point mort depuis plus d'une décennie. Malgré plusieurs tentatives de partenariat avec des géants chinois (Gezhouba, Tidfore, AustSino), Sundance n'est jamais parvenue à boucler le financement des infrastructures lourdes nécessaires. Désormais, ce sont les groupes liés à Bestway Finance qui ont repris le flambeau sur les deux versants de la frontière, scellant l'éviction de l'acteur australien.

Emmanuel Um

TRANSFORMATION DIGITALE

Le Tchad noue un partenariat numérique avec l'Azerbaïdjan

En quête d'accélération de sa transformation numérique, le Tchad renforce sa diplomatie technologique. N'Djamena vient de conclure deux protocoles d'accord avec l'Azerbaïdjan, misant sur l'expertise de ce pays en matière de gouvernance électronique, de régulation et d'innovation numérique.



Le Tchad franchit une nouvelle étape dans sa stratégie de modernisation numérique. Le mercredi 28 janvier 2026, le ministère tchadien des Télécommunications, de l'Économie numérique et de la Digitalisation de l'administration a annoncé la signature de deux mémorandums d'entente avec des institutions azerbaïdjanaises. Ces accords ont été conclus à l'occasion d'une mission officielle conduite à Bakou par le ministre Boukar Michel, le lundi 26 janvier.

Le premier protocole d'accord associe l'Agence de développement des technologies de l'information et de la communication du Tchad (ADETIC) et l'Agence pour l'innovation et le développement numérique d'Azerbaïdjan (IDDA). Il vise à renforcer la coopération bilatérale dans plusieurs domaines clés, notamment la transformation numérique, l'innovation, la gouvernance électronique et la régulation des communications électroniques. L'accord prévoit

également des actions conjointes pour promouvoir et faciliter l'exportation de produits et de services numériques.

Un second mémorandum a été signé entre l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Tchad et l'IDDA. Cet accord met l'accent sur le partage de bonnes pratiques réglementaires, la modernisation de la gouvernance numérique et le renforcement de la sécurité de l'écosystème digital. Il inclut des dispositifs de formation, la mise en œuvre de projets pilotes ainsi qu'une participation conjointe à des conférences et événements internationaux liés au numérique.

Ces partenariats s'inscrivent dans la stratégie nationale du Tchad visant à moderniser l'administration publique, structurer l'éco-

système numérique et consolider le cadre réglementaire du secteur. À travers le transfert de compétences et le développement de coopérations techniques, les autorités entendent améliorer l'intégration du pays dans l'économie numérique régionale et internationale.

Le choix de l'Azerbaïdjan repose sur ses performances reconnues en matière de gouvernance numérique. En 2024, le pays affichait un score de 0,7607 à l'indice mondial de l'administration en ligne (EGDI), largement supérieur à la moyenne mondiale. Cette avance se reflète tant dans le capital humain que dans la qualité des services en ligne et des infrastructures numériques, des atouts que le Tchad entend mobiliser pour accélérer sa propre transition digitale.

Yviline M. Douala

GABON

INFRASTRUCTURE ÉNERGÉTIQUE

La centrale à gaz de Mayumba entre en service avec une première capacité de 8,5 MW

L'État gabonais a officiellement réceptionné la première phase de la centrale thermique à gaz de Mayumba, dans la province de la Nyanga. D'une capacité initiale de 8,5 MW, cette nouvelle infrastructure marque une étape clé dans la stratégie de renforcement de l'offre électrique dans le sud du pays, tout en valorisant localement le gaz naturel produit offshore.

L'approvisionnement électrique du sud du Gabon enregistre une avancée majeure. L'État gabonais a procédé, vendredi 23 janvier, à la réception officielle de la première phase de la centrale thermique à gaz de Mayumba. Cette mise en service marque l'entrée en exploitation d'une capacité installée de 8,5 mégawatts, destinée à atténuer les déficits chroniques d'électricité dans cette zone du pays.

Implantée dans la province de la Nyanga, la centrale constitue une réponse immédiate aux contraintes de production qui affectent l'alimentation électrique de Mayumba et de ses environs. À court terme, elle doit permettre de stabiliser le réseau local, en attendant le déploiement progressif de capacités supplémentaires.

Le projet est développé dans le cadre d'un partenariat public-privé associant l'État gabonais, la Gabon Power Company — filiale du Fonds gabonais d'investissements stratégiques — et l'opérateur pétrolier Perenco Gabon. Ce dernier assure l'approvisionnement en gaz naturel, acheminé depuis ses champs offshore jusqu'au site de production.

Parallèlement à la mise en service de cette première tranche, les travaux se poursuivent sur les infrastructures de raccordement électrique. Une ligne est notamment en construction entre Mayumba et Tchibanga afin de permettre l'évacuation de l'électricité produite vers le réseau interconnecté et d'alimenter les localités situées le long de cet axe.

À moyen et long terme, le schéma de développement du projet prévoit une montée en puissance progressive. Après une phase intermédiaire visant une capacité d'environ 20 MW, la centrale pourrait atteindre jusqu'à 50 MW, selon la trajectoire arrêtée par les partenaires.

Initialement attendue à partir de 2025, la livraison des premiers mégawatts a été rendue possible grâce à une actualisation contractuelle intervenue en 2024, destinée à accélérer le calendrier de mise en œuvre. La réception officielle de cette première phase consacre ainsi le respect des engagements pris et ouvre la voie aux prochaines étapes, avec l'ambition de renforcer durablement la sécurité énergétique dans le sud du Gabon.

Carmen Belinga

DETTE SOUVERAINE EN AFRIQUE

L'Africa Club met en place un système d'alerte précoce pour éviter les crises de dette

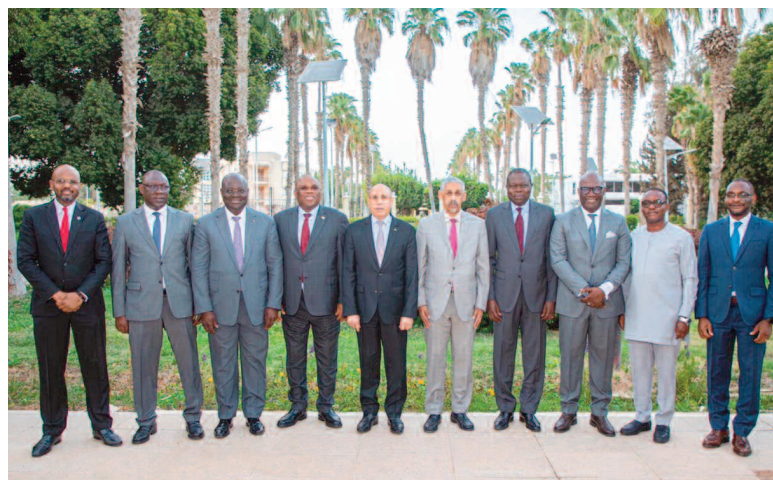
Après les longues restructurations du Ghana et de la Zambie, l'Alliance des institutions financières africaines lance un mécanisme pour détecter tôt les fragilités de paiement des États et favoriser des solutions concertées, afin d'éviter que les défauts de paiement ne dégénèrent en crises durables.

La multiplication des crises de dette en Afrique et les tensions croissantes entre États, créanciers et agences de notation poussent les institutions financières du continent à revoir leur approche. L'Alliance des institutions financières multilatérales africaines (AAMFI), mieux connue sous le nom d'Africa Club, vient de lancer un mécanisme d'alerte précoce. Son objectif : détecter dès les premiers signes de fragilité financière des États emprunteurs et prévenir des restructurations longues et conflictuelles. Selon Samaila Zubairu, président de l'Alliance et directeur général d'Africa Finance Corporation, ce dispositif vise à identifier les signaux de détresse bien avant le défaut de paiement. Il permet également de mobiliser un soutien collectif pour

concevoir des solutions financières adaptées, réduisant le risque de situations incontrôlables.

Les récentes crises ghanéenne et zambienne ont servi d'électrochoc. Les restructurations de dette engagées après leurs défauts de paiement de 2022 et 2020 se sont étirées sur plusieurs années, jusqu'en 2026, marquées par des négociations complexes, des désaccords persistants entre créanciers et une forte couverture médiatique. Ces épisodes ont entraîné des dégradations de notation et des tensions juridiques, affaiblissant durablement la crédibilité financière des pays concernés.

Dans ce contexte, l'Africa Club mise sur une approche coopérative entre prêteurs africains, États emprunteurs et institutions interna-



tionales. Plutôt que de réagir aux crises, l'Alliance privilégie désormais la prévention, fondée sur l'analyse des risques, le partage d'informations et l'anticipation des besoins de financement.

Cette démarche s'inscrit aussi dans un contexte de tensions avec les agences de notation. Fitch Ratings a récemment abaissé la note

d'Afreximbank en catégorie spéculative, pointant l'absence de statut de créancier privilégié lors de la restructuration de la dette ghanéenne. Cette situation reflète les difficultés structurelles rencontrées par les banques multilatérales africaines avec actionnaires privés : le Fonds monétaire international et les créanciers officiels ne leur reconnaissent

pas ce statut, limitant leur rôle dans les restructurations.

Pour s'adapter, certaines institutions prennent des mesures concrètes. La Trade and Development Bank a racheté des parts détenues par des actionnaires non souverains afin de se conformer aux exigences des créanciers officiels et faciliter ses négociations avec la Zambie. Cette démarche illustre la diversité des réponses possibles et la volonté de certains acteurs de rassurer les marchés tout en préservant leur modèle africain.

En somme, l'Africa Club veut transformer la gestion des dettes souveraines en Afrique : passer de la logique de crise à une logique de prévention, où anticipation, coopération et solutions adaptées remplacent les conflits longs et coûteux. Pour les États africains et leurs créanciers, il s'agit désormais d'apprendre des crises passées pour bâtir un avenir financier plus stable et prévisible.

Emmanuel Um

INCLUSION FINANCIÈRE AU GABON

BCEG s'allie à Bamboo Microfinance

La Banque pour le commerce et l'entrepreneuriat du Gabon (BCEG) a conclu un partenariat stratégique avec Bamboo Microfinance pour faciliter l'accès aux services bancaires dans l'intérieur du pays. L'initiative vise à rapprocher les Gabonais des services financiers et à renforcer le financement des PME et TPE locales, tout en augmentant le taux de bancarisation, déjà le plus élevé de la zone Cémac.



La BCEG, détenue à 100 % par des institutionnels et investisseurs privés gabonais et spécialisée dans le financement des petites entreprises, étend sa présence au-delà des grandes villes grâce à Bamboo Microfinance, un établissement de 2^e catégorie implanté dans l'intérieur du pays. Le partenariat a été officialisé le vendredi 23 janvier 2026 par la signature d'une convention entre les deux institutions. L'accord permet aux citoyens vivant loin des pôles économiques que sont Libreville, Port-Gentil ou Franceville, d'accéder plus facilement aux services bancaires. Jusqu'ici, le recours aux grandes agences bancaires imposait des déplacements souvent coûteux et longs pour les populations rurales ou semi-urbaines. Cette collaboration vise donc à rapprocher la BCEG de ses clients et à faciliter le financement des micros, petites et moyennes entreprises locales.

« Les deux institutions confirment leur engagement commun en faveur du renforcement de l'accès au financement, de l'accompagnement

des entreprises locales et du soutien durable au développement du tissu économique national », a précisé Bamboo Microfinance.

L'initiative intervient dans un contexte où le taux de bancarisation du Gabon reste relativement faible mais supérieur à la moyenne régionale. Selon la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), ce taux s'élevait à 25,06 % au 31 décembre 2023, contre 11,68 % en moyenne dans la zone Cémac. Le Gabon se place ainsi en tête de la sous-région, devant la Guinée équatoriale (18,59 %), le Cameroun (15,35 %), le Congo (13,44 %), la Centrafrique (3,86 %) et le Tchad (2,85 %).

Pour le pays, cet effort d'inclusion financière est stratégique : il ne s'agit pas seulement de rapprocher les banques des citoyens, mais aussi de soutenir la croissance économique et la formalisation des entreprises locales. En permettant aux TPE et PME d'accéder plus facilement aux crédits, ce partenariat devrait favoriser l'investissement, la création d'emplois et la circulation de l'épargne à l'échelle

nationale.

En pratique, les clients pourront désormais utiliser le réseau existant d'agences Bamboo Microfinance pour effectuer des opérations bancaires courantes ou solliciter des financements. Cette proximité physique réduit les contraintes logistiques et encourage l'usage des services financiers formels, longtemps concentrés dans les grands centres urbains. L'initiative BCEG-Bamboo Microfinance illustre également un modèle d'alliance entre banque commerciale et établissement de microfinance, combinant expertise institutionnelle et implantation locale. Elle répond à un double objectif : accroître le taux de bancarisation et renforcer le tissu entrepreneurial gabonais, tout en créant un pont entre le monde rural et le système bancaire formel. À terme, ce partenariat pourrait servir de modèle pour d'autres pays de la Cémac souhaitant dynamiser l'inclusion financière et mieux intégrer les populations rurales dans l'économie formelle, tout en soutenant la croissance des petites entreprises.

LES NOUVELLES DIRECTIVES DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2026

La CDEC s'impose comme le gardien exclusif des fonds publics et des consignations

À travers la lettre-circulaire du 31 décembre 2025 relative à l'exécution du budget 2026, le Ministre des Finances (MINFI) durcit le ton. Désormais, tout dépôt ou consignation effectué en dehors de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) est considéré comme nul. Cette mesure, qui touche aussi bien les procédures judiciaires que les indemnités pour expropriation, vise à sécuriser les deniers publics et à garantir les droits des citoyens face aux administrations.

L'instruction est claire : les juridictions et les administrations n'ont plus la latitude de choisir leurs dépositaires. Selon le point 291 de la circulaire, la Caisse des Dépôts et Consignations devient le seul réceptacle légal des dépôts et consignations prévus par les lois. Le texte va plus loin en précisant que toute opération réalisée auprès de personnes physiques ou d'organismes tiers est frappée de nullité. Pour le débiteur, un tel versement ne sera pas "libératoire", ce qui signifie qu'il restera redevable de sa dette tant que l'argent n'aura pas atteint les caisses de la CDEC.

L'un des points majeurs de cette réforme concerne les expropriations pour cause d'utilité publique. Trop souvent, les fonds destinés aux populations déplacées se perdaient dans les méandres administratifs. La circulaire 2026 impose désormais aux administrations, communes et établissements publics de verser systématiquement les reliquats d'indemnités non payés à la CDEC. C'est désormais vers cette institution que l'exproprié ou ses ayants droit devront se tourner. La CDEC a

l'obligation d'informer les bénéficiaires et de procéder au paiement après vérification des qualités juridiques, offrant ainsi une sécurité inédite aux citoyens.

La circulaire encadre également les ressources spécifiques, notamment celles affectées au fonds complémentaire d'équipement des services judiciaires. Ces sommes doivent obligatoirement être logées dans un compte courant ouvert à la CDEC. Enfin, pour ne pas fragiliser les banques commerciales tout en optimisant la gestion de la trésorerie de l'État, la CDEC est autorisée à conclure des conventions de placement pour les dépôts à terme (DAT) des entreprises publiques et des collectivités territoriales.

En verrouillant ainsi le circuit financier des dépôts, le gouvernement camerounais entend mettre fin aux comptes parallèles et assurer une meilleure visibilité sur les liquidités de l'État. Pour les gestionnaires publics, 2026 sera l'année de la conformité : aucune dérogation ne sera tolérée, sous peine de voir les actes financiers annulés.

Dagoro Etroukan

BAUXITE CAMEROUNAISE

Le Cameroun entre dans le cercle des producteurs africains

Le Cameroun s'apprête à rejoindre le cercle restreint des producteurs africains de bauxite, un marché jusqu'ici concentré en Afrique de l'Ouest. Le projet Minim Martap, porté par la société australienne Canyon Resources, entre dans sa phase opérationnelle avec un objectif clair : exporter les premières tonnes de minerai dès le milieu de l'année.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU CAMEROUN

161 M\$ de la BAD pour l'emploi dans l'Extrême-Nord

Le président Paul Biya a ratifié deux accords de prêt visant à financer le programme CAP2E, qui ambitionne de former 6 000 jeunes, créer 5 000 emplois et soutenir plus de 500 PME dans la région la plus fragile du pays.



Le 29 janvier 2026, le président Paul Biya a signé le décret ratifiant deux accords de prêt conclus avec le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) pour un montant total de 89 milliards FCFA (161,7 millions \$). Ces financements permettront de mettre en œuvre le programme « Capacités et compétences pour l'employabilité et l'entrepreneuriat » (CAP2E) dans l'Extrême-Nord du Cameroun, une région confrontée à de nombreux défis économiques, sociaux et climatiques. Le projet, d'une durée de cinq ans (2025-2029), adopte une approche basée sur les résultats, conditionnant les décaissements à l'atteinte d'objectifs précis : formation de 6 000 jeunes, création de 5 000 emplois décents et soutien direct à plus de 500 PME et 900 porteurs de projets. L'accent est mis sur l'inclusion et l'égalité des chances : 40 % des emplois créés seront réservés aux femmes. CAP2E prévoit également la construction et la réhabilitation d'écoles et d'infrastructures sociales, ainsi que l'amélioration de l'accès aux services éducatifs et de santé. Le projet soutient des secteurs porteurs tels que l'agriculture et les énergies renouvelables,

intégrant des solutions durables pour renforcer la résilience climatique et favoriser un développement économique durable à long terme. Le financement est réparti entre 130,23 millions d'euros du guichet ordinaire de la BAD et 4,69 millions d'unités de compte du Fonds africain de développement, soit environ 5,8 millions d'euros. Cette combinaison permet au Cameroun de soutenir ses politiques de développement tout en maintenant une gestion prudente de sa dette. Pour les autorités camerounaises, CAP2E représente un levier concret pour offrir des perspectives économiques aux jeunes, encourager l'entrepreneuriat féminin et stimuler le tissu économique local. L'Extrême-Nord, avec un taux de pauvreté de 74 %, une forte pression démographique et des difficultés sécuritaires, bénéficiera ainsi d'une intervention structurante capable de transformer des défis sociaux en opportunités économiques. Pour la BAD, ce projet s'inscrit dans un portefeuille déjà conséquent au Cameroun, composé de 28 projets totalisant 2,65 milliards de dollars au 10 mars 2025, et confirme son rôle clé dans le développement économique durable du pays.

Depuis l'octroi du permis d'exploitation minière en 2024, Canyon Resources a multiplié les accords financiers et logistiques pour transformer ce projet en réalité économique. Avec 144 millions de tonnes de bauxite exploitables sur 20 ans, la mine représente un actif stratégique pour le pays et un levier de diversification de son économie, jusqu'ici fortement dépendante du pétrole et de l'agriculture. Pour assurer la viabilité de l'exploitation, Canyon a sécurisé des financements auprès d'institutions locales. Afriland Bourse & Investissement et AFG Bank ont ainsi signé des accords d'investissement et de prêt, tandis que Camrail est chargé du transport ferroviaire du minerai jusqu'au port de Douala. L'accès routier est en cours d'aménagement, et les infrastructures portuaires sont programmées pour le début de l'année 2026, en parallèle de la livraison des locomotives et wagons. La phase d'essai devrait intervenir dès juin, avec un démarrage officiel des expéditions prévu au quatrième trimestre. La capacité de transport initiale est de 1,2 million de tonnes par an, avec une montée en puissance progressive jusqu'à 10 millions de tonnes en 2032.

L'économie camerounaise pourrait tirer



un double bénéfice de ce projet. D'une part, l'exploitation de Minim Martap générera des revenus d'exportation stables et une diversification géographique de ses marchés, notamment vers l'Asie où la demande en alumine reste soutenue. D'autre part, l'investissement direct étranger et la participation croissante d'acteurs locaux, avec une contribution estimée à 1 % du PIB, peuvent stimuler le développement du secteur industriel et logistique. Afriland Bourse & Investissement détient désormais 10,1 % de la filiale locale de Canyon, et la Caisse nationale de prévoyance sociale pourrait prochainement rejoindre l'aventure, illustrant un mécanisme d'intégration du capital national dans des projets miniers d'envergure. La dimension géopolitique n'est pas neutre. Eagle Eye Asset Holdings, principal actionnaire de Canyon à hauteur

de 56 %, est un family office singapourien dont l'actionnaire majeur est l'homme d'affaires indien Gagan Gupta, fondateur du conglomérat Arise, actif dans les infrastructures en Afrique. Cette présence asiatique au capital illustre la tendance mondiale : les grands marchés de l'aluminium et de la bauxite sont désormais façonnés par les flux financiers et industriels reliant Afrique et Asie. Si le calendrier est respecté, le Cameroun disposera dès 2026 d'une filière de bauxite intégrée, de l'extraction à l'exportation. Au-delà des enjeux immédiats de production, Minim Martap pourrait servir de catalyseur pour l'industrialisation et l'essor des infrastructures logistiques, un test clé pour la capacité du pays à valoriser ses ressources minières tout en attirant et sécurisant l'investissement étranger.

Dagoro Etroukan

ENTREPRISES CAMEROUNAISES

Les actifs financiers remplacent les machines

Les entreprises camerounaises continuent d'investir, mais plus tout à fait de la même manière. En 2024, la dynamique de l'investissement est restée vigoureuse, portée par une forte progression des dépenses d'acquisition d'actifs. Selon le rapport sur « la situation économique et financière des entreprises en 2024 », publié le 21 janvier 2026 par l'Institut national de la statistique (INS), ces dépenses ont augmenté de 28,5 %, contre 8,8 % en 2023.

Derrière cette performance globale se cache toutefois une inflexion stratégique majeure. L'INS observe une réorientation progressive des choix d'investissement des entreprises, désormais davantage tournées vers les actifs financiers que vers le renforcement de leur outil de production. Actions, titres obligataires, placements privés ou souscriptions aux appels publics à l'épargne occupent une place croissante dans les portefeuilles, au détriment des équipements industriels et des infrastructures productives. Cette évolution illustre une financiarisation accrue de l'économie d'entreprise, dans un contexte marqué par des rendements financiers jugés plus attractifs et une incertitude persistante sur les



perspectives industrielles. Elle contribue, par ricochet, au dynamisme observé sur le marché des valeurs du Trésor piloté par la BEAC, à la montée en puissance des sociétés de gestion d'actifs et au succès des émissions réalisées à la Bourse de Douala par les États de la Cemac, certaines entreprises et les institutions sous-régionales. Mais ce choix n'est pas sans contrepartie. L'INS relève une dégradation progressive de l'outil de production, dont le taux de vieillissement est passé de 60,3 % en 2023 à 60,6 % en 2024. Autrement dit, les immobilisations productives ont perdu près de six dixièmes de leur valeur initiale, sous l'effet combiné de l'usure et de l'obsolescence technologique. Une tendance qui interroge la capacité du tissu productif à soutenir durablement

la croissance, la compétitivité et l'emploi. À court terme, la préférence pour les actifs financiers peut apparaître rationnelle. À moyen et long termes, elle pose néanmoins la question d'un déséquilibre structurel entre performance financière et investissement productif. Si cette trajectoire se confirme, le Cameroun pourrait voir se renforcer une économie davantage tirée par la finance que par l'industrie, au risque d'un affaiblissement de sa base productive. La prochaine étape pourrait donc être celle d'un arbitrage stratégique : réconcilier rendement financier et modernisation industrielle, afin d'éviter que la rentabilité d'aujourd'hui ne se paie par une compétitivité fragilisée demain.

Yviline M. Douala

POISSONS CONGELÉS

La flambée des importations menace la SND30

Alors que le Cameroun s'engage dans la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30), les volumes record de poissons congelés importés au deuxième trimestre 2025 révèlent les fragilités d'une filière locale encore insuffisamment structurée et compromettent les objectifs de souveraineté alimentaire.

Les derniers chiffres du Conseil national des chargeurs du Cameroun (CNCC) pour le deuxième trimestre 2025 révèlent une dépendance accrue aux importations de poissons. Entre avril et juin, 113.158 tonnes de poissons congelés ont été débarquées dans les ports de Douala et Kribi, contre 60.245 tonnes un an plus tôt, soit une augmentation de près de 88 %. En valeur, ces importations atteignent 76,8 milliards de FCFA, en progression de 92 %, représentant désormais 7 % de la valeur totale des importations, contre 4 % au même trimestre en 2024.

Cette envolée place le poisson congelé au deuxième rang des produits importés, derrière les combustibles et huiles minérales (233,3 milliards de FCFA). Alors que le Cameroun ambitionne, à travers la SND30, de réduire sa dépendance aux importations alimentaires et de développer les filières locales, la situation révèle un paradoxe : la demande nationale dépasse encore largement l'offre locale, malgré les projets de développement halieutique déjà lancés.

Plusieurs initiatives structurantes visent pourtant à renforcer la production nationale

: i) le Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Élevage et de la Pisciculture (PD-CVEP), financé par la BAD à hauteur de 65 milliards de FCFA (dont 13,4 milliards injectés en 2025), introduit des souches de silure améliorées (clarias) pour stimuler la production locale ; ii) le Projet de Promotion de la Pisciculture Continentale (PROFIP), soutenu par la coopération japonaise (JICA), modernise la pisciculture et structure les filières halieutiques ; iii) la réhabilitation du débarcadère et du marché aux poissons de Youpwè, à Douala, améliore les conditions de travail, la sécurité sanitaire et la commercialisation des produits artisanaux ; iv) des stations piscicoles à Bamenda, Yaoundé et Foumban sont réhabilitées pour fournir des alevins de qualité aux producteurs ; v) enfin, des initiatives privées, incluant des partenariats avec des investisseurs brésiliens et américains (ex. projet Fish&Co), visent à développer l'aquaculture industrielle et à renforcer l'offre locale.

Malgré ces efforts, le doublement des importations en douze mois montre que la production nationale reste insuffisante pour satisfaire la demande, mettant en évidence



un risque réel pour les ambitions de la SND30. Le poisson congelé devient ainsi à la fois un produit vital pour la consommation et un facteur de fragilité économique et commerciale, accentuant la dépendance du pays aux marchés extérieurs.

La SND30 prévoit le développement des filières halieutiques, l'investissement dans l'aquaculture industrielle et le renforcement des chaînes de valeur locales pour générer emplois et revenus. Or, la croissance des importations illustre que ces mesures restent encore largement théoriques, confrontées à

un marché national encore trop dépendant de l'extérieur.

Le défi est donc double : répondre à la demande immédiate tout en consolidant une filière locale compétitive, capable de réduire le déficit commercial et d'assurer la souveraineté alimentaire. Sans accélération des projets publics et privés, la flambée des importations pourrait compromettre les objectifs stratégiques de la SND30, transformant un besoin alimentaire vital en fragilité économique structurelle.

Emmanuel Um

CAFÉ CAMEROUNAIS

Le paradoxe de l'exportation entre nouveaux horizons et déclin structurel

Si l'arabica camerounais s'invite désormais aux tables de Taïwan ou du Japon, cette percée diplomatique et commerciale peine à masquer une réalité plus amère : une production nationale qui s'est effondrée de 90 % en trente ans. Analyse d'une filière en quête de second souffle.

La campagne caféière 2024-2025 marquera sans doute les esprits par son exotisme géographique. Selon les derniers chiffres de l'ONCC, l'arabica « Made in Cameroon » a réussi une percée stratégique sur quatre nouveaux marchés : le Japon, le Soudan, la Turquie et Taïwan. Un signal fort qui témoigne de la reconnaissance de la qualité du terroir camerounais à l'international.

Dans ce nouveau paysage, la Turquie ne fait pas de la figuration. Elle se hisse directement dans le trio de tête des acheteurs, aux côtés des mastodontes historiques que sont l'Allemagne et les États-Unis. A eux trois, ces pays captent 88,1 % des exportations totales d'arabica. Cette concentration, si elle garantit des débouchés stables, souligne également la dépendance du pays vis-à-vis d'un club très restreint de partenaires.

Sur le plan de la production, les voyants sont au vert... à l'échelle microscopique. L'arabica, confiné aux hauts plateaux de l'Ouest et du Nord-Ouest, a bondi à 1 260 tonnes, contre à peine 500 l'année précédente. Une progression spectaculaire en pourcentage, mais qui reste anecdotique face au robusta.

Le robusta demeure le pilier de la filière avec 10 377 tonnes produites cette saison. Si les bassins du Littoral et de l'Ouest dominent toujours avec plus de 71 % des volumes, on note une percée intéressante dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua.

Sur le plan des volumes, la récolte 2024-

2025 montre deux dynamiques bien distinctes : le Robusta confirme sa place de pilier de la filière avec un total de 10 377 tonnes, affichant une progression modeste de 287 tonnes. À côté, l'Arabica, bien que produit en plus petite quantité, signe une croissance beaucoup plus spectaculaire avec 1 260 tonnes récoltées, soit une hausse encourageante de 758 tonnes par rapport à la saison précédente.

Toutefois, cette légère embellie conjoncturelle ne saurait occulter une crise de fond. Le Cameroun est aujourd'hui une ombre de lui-même sur l'échiquier mondial du café. Dans les années 1990, le pays produisait 130 000 tonnes. Aujourd'hui, le total cumulé (robusta et arabica) peine à franchir la barre des 12 000 tonnes.

Les plans de relance se succèdent mais ne se ressemblent pas dans leurs résultats. L'objectif fixé en 2014, atteindre 125 000 tonnes de robusta et 35 000 tonnes d'arabica, semble désormais relever de la chimère.

Le désintérêt des producteurs est le principal moteur de ce recul. Entre des prix d'achat jugés décourageants et les caprices d'un climat qui malmène les récoltes, de nombreux planteurs se tournent vers d'autres cultures ou abandonnent simplement les vergers.

Le défi pour la prochaine campagne ne sera donc pas seulement de trouver de nouveaux clients à Istanbul ou Tokyo, mais bien de convaincre à nouveau les paysans camerounais que l'« or noir » peut encore assurer leur avenir.

La 4^{ème} Édition des
CEMAC's
Capital Market Awards
célèbre le
20^{ème} Anniversaire
de l'introduction à la cote de la
Société des Eaux Minérales du Cameroun

source
Tangui
Depuis 1993
La Meilleure Eau Minérale Naturelle au Cameroun

20 ANS

Le 24 Avril 2026 à Douala

BEAC
Bourse des Valeurs
Financières et
Immobiliaires du Cameroun

COSUMAF
Compagnie d'Organisation
Société d'Assurance
Financière

BVMAC
Bourse des Valeurs
Minérales du Cameroun

LE MIRAGE DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

L'Afrique doit cesser d'attendre et commencer à s'approprier

Présenté comme un levier de développement, le « transfert de technologie » reste l'un des concepts les plus invoqués et les moins interrogés, des politiques industrielles africaines. Derrière les accords de coopération et les inaugurations d'usines clés en main, se cache souvent une réalité plus brutale : la technologie ne se donne pas. Elle se conquiert. Analyse d'un malentendu stratégique qui entretient la dépendance du continent.

Depuis plusieurs décennies, le transfert de technologie est au cœur du discours sur l'industrialisation africaine. Chaque nouveau partenariat industriel, chaque projet financé par la coopération internationale est présenté comme une opportunité d'apprentissage et de montée en compétences locales. Pourtant, les résultats sont maigres. L'Afrique importe des équipements, exploite des unités de production, mais maîtrise rarement les savoirs critiques qui les sous-tendent.

La raison est simple : aucune puissance économique ne transfère volontairement les ressorts de sa supériorité technologique. Dans l'histoire industrielle mondiale, la technologie n'a jamais circulé comme un don, mais comme le produit d'un rapport de force, d'une contrainte de marché ou d'une appropriation méthodique. Attendre un transfert spontané relève davantage de la croyance que de la stratégie.

Les trajectoires de la Chine et de la Corée du Sud sont souvent citées, mais rarement comprises dans leur logique profonde. Pékin n'a pas bâti son industrie en signant des partenariats passifs. L'accès à son marché a toujours été conditionné à l'implantation locale, à la formation sur site et à l'exposition directe de ses ingénieurs aux processus industriels étrangers. Le transfert n'était pas un objectif, mais un sous-produit d'une politique assumée d'ab-

sorption technologique.

La Corée du Sud, dès les années 1960, a suivi une logique comparable. Les premiers conglomérats ont commencé par l'assemblage sous licence, en observant, reproduisant et améliorant. Copier n'était pas une honte, mais une étape. L'essentiel n'était pas la machine importée, mais la compréhension intime de son fonctionnement. La technologie ne s'est pas déplacée : elle a été internalisée.

A l'inverse, de nombreux projets africains se contentent d'importer des capacités productives sans intégrer la dimension cognitive. Les usines arrivent clés en main, opérées par des experts étrangers, avec des logiciels fermés et des pièces détachées dépendantes de fournisseurs extérieurs. Tant que tout fonctionne, l'illusion du succès demeure. Mais à la première panne critique, la dépendance apparaît au grand jour.

Dans l'agro-industrie, l'énergie ou les infrastructures, les exemples abondent. Des équipements performants mais inadaptés aux réalités locales ; instabilité électrique, conditions climatiques, maintenance limitée, finissent à l'arrêt, faute de compétences locales capables d'intervenir en profondeur. L'Afrique achète des objets, pas des connaissances. Elle loue une performance, sans en posséder les ressorts.



Ce malentendu perdure parce qu'il sert des intérêts bien établis. Les gouvernements peuvent annoncer des projets visibles et politiquement valorisants. Les entreprises étrangères sécurisent des débouchés, des contrats de maintenance et des marchés captifs pour les pièces et services. Le « transfert de technologie » devient alors un argument commercial, plus qu'un objectif de développement.

Or la technologie n'est pas un équipement. C'est un raisonnement, une chaîne de décisions, une capacité à diagnostiquer, réparer, adapter et améliorer. Aucun séminaire, aucun manuel d'utilisation ne permet de s'approprier cela sans immersion volontaire et effort intellectuel soutenu.

Pour sortir de cette impasse, l'Afrique doit revoir radicalement sa stratégie. L'enjeu n'est plus d'attendre un transfert, mais d'organiser l'appropriation. Cela passe par des politiques assumées de reverse engineering, par la formation de formateurs locaux, et par l'invest-

tissement massif dans les ateliers, fablabs et espaces de prototypage où l'on apprend en démontant, réparant et adaptant.

La copie intelligente, longtemps stigmatisée, doit être reconnue comme une étape légitime de l'apprentissage industriel. Toute nation devenue innovante est passée par là. L'objectif n'est pas de reproduire à l'identique, mais de comprendre pour transformer, en tenant compte des contraintes locales de coût, de robustesse et de maintenance.

Le futur industriel de l'Afrique ne se négociera pas dans les clauses d'un protocole d'accord. Il se construira dans les ateliers, les écoles techniques et les esprits capables de démonter le monde pour mieux le reconstruire. La technologie ne se transfère pas. Elle s'arrache, se digère et se réinvente. Tant que ce basculement mental n'aura pas lieu, le continent continuera d'importer des solutions... et d'exporter sa souveraineté.

EU

Colloque international sur le thème

« Financement de la croissance économique des pays de la zone CEMAC par le marché financier »

Douala, le 23 AVRIL 2026

Contacts:
696 492 440 / 692 951 707
lettresarl@lettre-bourse.com

BEAC BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
BVMAC
COSUMAF COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHE FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

Cemac's Capital Markets Awards

L'événement qui connecte la finance, l'innovation et la croissance en Afrique centrale.